



Agence Immobiliere - Compteur EDF fermé et non signalé

Par **cristel09**, le **09/09/2014** à **21:16**

Bonsoir

j'ai pris un logement au 1er septembre par le biais d'une agence celle ci ne ma pas informé que le compteur EDF était fermé - EDF ma demandé 250 euros pour ouverture rapide sinon attente au 09 septembre, étant étudiante j'ai attendu. Y a t-il un recours contre l'agence car je paye pour un appartement que je n'ai pas pu utiliser pendant 9 jours
Merci par avance

Par **youris**, le **09/09/2014** à **23:15**

Bsr,

Il est normal que le contrat électricité soit résilié au départ du précédent locataire.
C'est au nouveau locataire de demander à son fournisseur d'électricité de son choix, un nouveau contrat de fourniture.
Cdt

Par **janus2fr**, le **10/09/2014** à **08:14**

Bonjour,

Comme le dit youris, rien d'anormal dans votre situation.

Lorsque vous prenez un nouveau logement, c'est à vous de vous occuper à l'avance (15 jours / 3 semaines) des fournitures, eau, électricité, gaz.

Par **sissi03**, le **09/10/2014** à **17:27**

Je suis maintenant certaine que les agences font exprès d'omettre certaines informations!!!
Pour notre part, nous avons loué un appartement et l'électricité fonctionnait lors de l'état des lieux. Lorsque nous avons posé la question à la personne de l'agence, il a dit que c'était OK.
Mais 2 mois plus tard, EDF a coupé et à nous de nous débrouiller. Bien sûr, on nous dit que c'était à nous de faire la démarche mais je trouve cela un peu facile...Nous ne comptons pas

nous laisser faire!

On dénoncera peut-être bientôt des accords douteux entre les agences et EDF...Nous qui avons pris une agence pour être tranquille, bonjour la déception car on les a grassement rétribués!!!

Par **domat**, le **09/10/2014** à **18:15**

bjr,

je vous laisse à vos certitudes.

mais il faut savoir que lorsqu'un occupant quitte son logement, il résilie auprès de son fournisseur d'électricité son contrat.

le plus souvent l'exploitant du réseau relève l'index du compteur mais ne coupe pas l'électricité immédiatement (sauf s'il n'est pas prévu de nouveaux occupants rapidement). au bout de quelques semaines, si le contrat n'a pas été réactivé par un nouvel occupant, l'exploitant du réseau procède à la coupure de l'alimentation du logement.

cela signifie que lorsque vous reprenez un nouveau logement, soit le courant est coupé, soit il ne l'est pas mais dans tous les cas le nouvel occupant doit souscrire un nouveau contrat. dans votre cas, vous êtes entré dans l'appartement qui était alimenté en électricité mais vous n'avez pas demandé au fournisseur d'électricité la mise en place d'un nouveau contrat de fourniture.

l'exploitant du réseau n'ayant aucune information comme quoi l'appartement était réoccupé a procédé à la coupure de l'alimentation.

donc effectivement c'était à vous de faire la démarche et à personne d'autres car ce n'est pas l'agence qui va connaître la puissance que vous voulez ni vos coordonnées bancaires pour la facturation.

en principe tout le monde sait que lorsque vous entrez dans un appartement, vous devez demander de mettre les contrats de fourniture d'énergie à votre nom.

cdt